

L

E

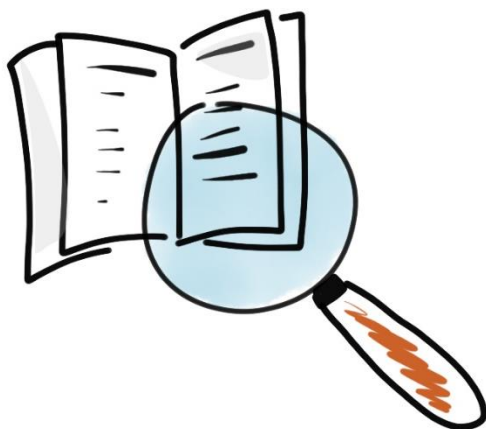
X

I

Q

U

E



Services liés à l'enfance et à l'adolescence

Octobre 2022

INTRODUCTION

Il est parfois difficile, même en tant que professionnel, de s'orienter dans la constellation de dispositifs d'aide qui peuvent être proposés ou imposés aux enfants, adolescents et à leur entourage, surtout quand ceux-ci évoluent ou deviennent caducs.

Or, il est important de connaître et maîtriser la définition des missions de chacun des acteurs en vue d'articuler les interventions de manière efficiente.

Ce lexique propose de les réunir afin de permettre d'identifier clairement et facilement les rôles de chacun.

Cet outil commun n'est pas encore exhaustif et sera régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à nous communiquer les modifications qu'il serait utile d'y apporter.

Il s'adresse à toute personne concernée par le public jeune, quel que soit son secteur d'activité.

Nous espérons qu'il vous sera utile.

L'équipe CLI



L'utilisation de ce lexique en **version numérique** permet l'accès à :

- ✓ Des répertoires de services en ligne : cliquez sur les **titres de services soulignés**
- ✓ Des informations : cliquez sur **infos**



SOMMAIRE

	INDEX	5
	SECTEUR DU HANDICAP	8
	AIDE RÉSIDENTIELLE	9
	CENTRES DE JOUR	10
	AIDE AMBULATOIRE	11
	AIDE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE	13
	SERVICE PUBLIC	14
	SERVICES NON RÉSIDENTIELS	17
	SERVICES RÉSIDENTIELS	20
	AUTRES SERVICES	23
	SECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE	24
	LES HÔPITAUX PÉDOPSYCHIATRIQUES, PSYCHIATRIQUES ET SERVICES PSYCHIATRIQUES EN HÔPITAL GÉNÉRAL	25
	LES SERVICES EXTRA-HOSPITALIERS	26
	SERVICES DE LA PETITE ENFANCE	27
	SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	31
	SECTEUR SOCIAL	34



INDEX

AGAJ	Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse	P 15	
AMO	Action en Milieu Ouvert	P 17	
APEP (SOS enfants)	Aide et Prévention Enfants-Parents	P 23	
ATL	Accueil Temps libre	P 28	
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité	P 9	
CAAMS	Cellule d'Aide aux Assuétudes en Milieu Scolaire	P 32	
CCAJ	Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse	P 13	
CEFA	Centre d'Éducation et de Formation en Alternance	P 32	
CJENS	Centre de Jour pour Enfants Non Scolarisés	P 10	
CJES	Centre de Jour pour Enfants Scolarisés	P 10	
CPAS	Centre Public d'Action Sociale	P 35	
CPF	Centre de Planning Familial	P 35	
CPMS	Centre Psycho-Médico-Social	P 32	
CRA	Centre de Réadaptation Ambulatoire	P 11	
CSAF	Conseil Supérieur de l'Accueil Familial	P 13	
EM	Équipe Mobile	P 26	
EMA	Équipe Mobile d'Accompagnement	P 16	
FOR K	Lits K médico-légaux	P 25	
IHP	Initiative d'Habitations Protégées	P 26	
Initiatives spéc. APE	Initiatives spécifiques « Accueil de la petite enfance »	P 12	
IPPJ	Institution Publique de Protection de la Jeunesse	P 15	
LIT A	Service psychiatrique d'observation et de traitement sur du court terme	P 25	



LIT K	Service psychiatrique d'observation et de traitement pour enfants et adolescents	P 25	
LIT T	Service psychiatrique sur du long terme	P 26	
LREP	Lieu de Rencontre Enfants-Parents	P 29	
MAC	Milieu d'Accueil Collectif	P 29	
MADO	Maison de l'adolescent	P 17	
MAF	Milieu d'Accueil Familial	P 29	
MCAE	Maison Communale d'Accueil de l'Enfance	P 29	
Médiation scolaire	Médiation scolaire	P 33	
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance	P 28	
PCS	Plan de Cohésion Sociale	P 35	
PEP	Projet Educatif Particulier	P 21	
PEP's	Partenaire enfants-parents	P 28	
PPP	Projet Pédagogique Particulier	P 22	
SAAF	Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial	P 19	
SAAFCT	Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial Court Terme	P 19	
SAAFU	Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial Urgence	P 19	
SAEC	Service d'Accueillant(e)s d'Enfants Conventionné(e)s	P 29	
SAF	Service d'Accompagnement en accueil de type Familial	P 11	
SAI	Service d'Aide à l'Intégration	P 11	
SAJ	Service d'Aide à la Jeunesse	P 15	
SAP	Service d'Aide Précoce	P 12	
SAP	Service d'accompagnement périnatal	P 30	
SARE	Services d'Actions Restauratrices et Educatives	P 18	
SAS	Service d'Accrochage Scolaire	P 32	



SAS'j	Service d'Accueil Spécialisé pour Jeunes	P 10	
SASPE	Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance	P 30	
SE	Service des Équipes mobiles	P 33	
Serv. Acc. MIF	Service d'Accompagnement Mission Intensive en Famille	P 22	
Serv. Acc. MIF Urg.	Service d'Accompagnement Mission Intensive en Famille Urgence	P 22	
Serv. Acc. Protutelle	Service d'Accompagnement de la Protutelle	P 20	
Serv. Acc. PSE	Service d'Accompagnement mission Psycho-Socio-Éducative	P 18	
Serv. Acc. SE	Service d'Accompagnement mission Socio-Éducative	P 18	
CMI	Cellule Mobile d'Intervention	P 11	
SISD	Service Intégré de Soins à Domicile	P 35	
SPJ	Service de Protection de la jeunesse	P 16	
SPSE	Service de Promotion de la Santé à l'École	P 32	
SRG	Services Résidentiels Généraux	P 21	
SRJ	Service Résidentiel pour Jeunes	P 9	
SROO	Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation	P 21	
SROO EVM	Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation pour Enfants Victimes de Maltraitance	P 20	
SRP	Service Répit pour Personnes en situation de handicap	P 12	
SRS	Service Résidentiel Spécialisé	P 21	
SRU	Service Résidentiel d'Urgence	P 20	
SSM	Service de Santé Mentale	P 26	
TJ	Tribunal de la Jeunesse	P 13	



SECTEUR DU HANDICAP



■ AVIQ: Agence pour une Vie de Qualité

- Gère les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales.

AIDE RÉSIDENTIELLE

9

■ SRJ: Services Résidentiels pour Jeunes

- Accueillent, orientent et encadrent des jeunes (de 3 à 18 ans) dont les troubles intellectuels, sensoriels, physiques et/ou psychiques handicapent leur intégration familiale, sociale, scolaire ou professionnelle ;
- Proposent au jeune une approche psycho-médico-socio-éducative et formative à visée thérapeutique soutenant son développement, favorisant son bien-être et son autonomie, dans l'objectif qu'il intègre d'autres milieux de vie ;
- Travaillent en partenariat avec le jeune, sa famille et les intervenants internes et externes.



CENTRES DE JOUR

Mission : prise en charge individuelle, éducative, médicale, thérapeutique, psychologique et/ou sociale du jeune.

10

■ SAS'J : Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes

- Accueillent en journée des enfants et des adolescents âgés de 3 à 18 ans (parfois jusque 21 ans) ;
- S'adressent à des jeunes atteints de troubles du comportement, de troubles envahissants du développement, de troubles psychotiques, autistiques ou dysharmoniques, et qui ne peuvent, momentanément, fréquenter l'enseignement.

■ CJES : Centres de Jour pour Enfants Scolarisés

- Il y a 8 CJES agréés dont 5 accueillent les enfants présentant un handicap sensori-moteur dès la naissance (pour la région de Bruxelles).

■ CJENS : Centres de Jour pour Enfants Non Scolarisés

- Accueillent des jeunes de 6 à 20 ans en situation de grande dépendance (pour la région de Bruxelles).



AIDE AMBULATOIRE

CRA : Centres de Réadaptation Ambulatoire

- Accueillent des jeunes avec retard ou déficience mentale, autisme, troubles envahissants du développement, troubles du développement, infirmité motrice cérébrale, etc ;
- Assurent le diagnostic et le traitement pluridisciplinaires.

11

SAF : Service d'Accompagnement en accueil de type Familial

- Assure la mise en place et le suivi des enfants présentant un handicap en famille d'accueil.

SAI : Service d'Aide à l'Intégration

- Accompagne le jeune en situation de handicap, âgé de 6 à 20 ans, principalement sur les plans suivants : familial, scolaire (ordinaire ou spécialisé), social, sportif, culturel, thérapeutique et, le cas échéant, professionnel. L'objectif est de favoriser sa participation et sa socialisation dans des milieux de vie ordinaires.

CMI : Cellule Mobile d'Intervention

- Pour personnes en situation de handicap (à partir de 16 ans) présentant de graves troubles comportementaux et/ou une maladie mentale ;
- Travail en milieu de vie et en réseau.



SAP : Service d'Aide Précoce

- Apporte une aide éducative par des interventions, principalement individuelles, qui ont lieu essentiellement dans le milieu de vie, aux enfants atteints de handicap(s) mental, physique et/ou sensoriel et ce, depuis le moment où le diagnostic du handicap est établi et jusqu'à l'âge de huit ans ;
- Fournit à la famille et l'entourage des enfants handicapés une aide éducative, sociale et psychologique, afin de les rendre plus aptes à résoudre les difficultés liées au handicap, et de favoriser ainsi le développement optimal de l'enfant dans son cadre naturel de vie ;
- Peut aussi développer des actions collectives ou un travail communautaire visant notamment à la formation et à l'information des parents et des différents milieux de vie de l'enfant : crèche, écoles...

SRP : Services Répét pour Personnes en situation de handicap

- Garde à domicile ou en dehors du domicile ;
- Permettent de souffler/prendre du recul.

Initiatives Spécifiques « Accueil de la Petite Enfance »

- Initiatives visant à favoriser l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques/ en situation de handicap dans les milieux d'accueil 0-3 ans autorisés par l'ONE



AIDE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE



SERVICE PUBLIC

- AGAJ : Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse
- CCAJ : Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- CSAF : Conseil Supérieur de l'Accueil Familial
- TJ : Tribunal de la Jeunesse

14

■ SAJ

Service
de l'Aide
à la
Jeunesse

■ SPJ

Service de
Protection de
la Jeunesse

■ IPPJ

Institution Publique
de Protection de la
Jeunesse

Service de
Prévention

■ EMA

Équipe Mobile
d'Accompagnement



AGAJ: Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse

- Aide sociale spécialisée en faveur des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté. Cette aide se définit par un caractère complémentaire et supplétif à l'aide sociale générale, donne priorité à la prévention et au maintien du jeune dans son milieu de vie et repose sur une volonté de déjudiciarisation ;
- Organise également les mesures protectionnelles de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

SAJ: Service de l'Aide à La Jeunesse

- Au sein de celui-ci, les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse reçoivent les demandes d'aide ou les inquiétudes communiquées par des tiers relatives à des situations de danger ou de difficulté.
- Après examen de la situation, ils peuvent proposer avec l'accord des intéressés soit une orientation vers un service de première ligne, soit, la mise en place d'un programme d'aide.

IPPJ: Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse

- Organise l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et la prise en charge pédagogique éducative de jeunes de 12 à 18 ans ayant commis un fait particulièrement répréhensible (un fait qui, s'il était commis par un adulte, serait qualifié infraction).



■ EMA : Équipes Mobiles d'Accompagnement

(anciennement SAMIO et API)

- S'adresse à des jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans ayant commis un fait particulièrement répréhensible ;
- Constitue une alternative au placement en I.P.P.J par le biais d'un accompagnement éducatif intensif dans le milieu de vie du jeune ;
- Mission d'investigation et d'évaluation possible si pas d'information sur le milieu de vie du jeune ;
- Service **mandaté** par le Tribunal de la Jeunesse.

■ SPJ : Service de Protection de la Jeunesse

- Au sein de celui-ci, les Directeurs de l'Aide à la Jeunesse interviennent sur base d'une décision du Tribunal de la Jeunesse dans des situations où, malgré un danger réel constaté par le Conseiller de l'Aide à la jeunesse, la famille du jeune concerné (voire le jeune lui-même) n'est pas disposée à adhérer aux propositions d'aide qui lui sont formulées ;
- Assure par ailleurs l'accompagnement des jeunes qui ont commis un fait particulièrement répréhensible et pour lesquels le Tribunal de la jeunesse intervient au niveau protectionnel.



SERVICES NON RÉSIDENTIELS / Infos

■ AMO : Action en Milieu Ouvert

- Accueille les jeunes de moins de 18 ans ;
- Apporte une aide préventive dans le milieu de vie ;
- Vise à aider les jeunes à s'épanouir dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social ;
- Service **non mandaté**, intervention uniquement à la demande du jeune ou de son entourage.

17

■ MADO : Maison de l'Adolescent / [Mado Charleroi](#) / [EquipAJ Mons](#)

- Accueille les jeunes de 11 à 22ans et/ou leurs familles ainsi que les professionnels en relation avec les adolescents.
- Service **non mandaté** qui apporte une aide adaptée aux besoins des jeunes et de leur famille (conflits familiaux, soutien à la parentalité, autonomie, scolarité,...)
- Traite la demande d'aide sur un temps court et met en place des pistes de travail pour chaque situation en concertation avec ses partenaires spécialisés.
- Elabore des stratégies d'actions collectives ciblées en direction du public, en partenariat avec d'autres services (permanences, séances d'information, conférences, ateliers, expositions, groupes de parole,...).
- Dispose d'un centre de ressources documentaires sur l'adolescence.



■ Serv. Acc. PSE : Service d'Accompagnement mission
Psycho-Socio-Éducative (anciennement COE)

- Accueil des jeunes de 0 à 18 ans (ou plus sous certaines conditions) ;
- Accompagnement social, éducatif et psychologique dans le milieu socio-familial, ou éventuellement une mise en autonomie ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

18

■ Serv. Acc. SE : Service d'Accompagnement mission
Socio-Éducative (anciennement SAIE)

- Accueil des jeunes de 0 à 18 ans ;
- Apporte aux jeunes et à leur famille une aide éducative dans le milieu familial de vie ou en logement autonome.

■ SARE : Services d'Actions Restauratrices et Éducatives

- S'adressent à des jeunes de 12 à 18 ans ayant commis un fait qualifié infraction ;
- Apportent une réponse restauratrice et éducative à la délinquance juvénile ;
- Services **mandatés** par le juge de la Jeunesse ou le Procureur du Roi.



■ SAAF : Service d'Accompagnement de l'Accueil Familial

(anciennement SPF)

- Organise l'accueil et l'éducation par des particuliers, à moyen ou long terme, d'enfants qui ont besoin d'une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie;
- Assure l'encadrement et le maintien des relations personnelles des jeunes et de leurs proches en vue de la réinsertion dans le milieu familial ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

19

■ SAAFCT : Service d'Accompagnement de l'Accueil

Familial Court Terme (anciennement SPFCT)

- Missions similaires au SAAF, à court terme (Max 90 jours, renouvelable une fois) ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

■ AAFU : Accompagnement de l'Accueil Familial Urgence

(anciennement SPFU)

- Missions similaires au SAAF, en urgence (Max 15 jours, renouvelable une fois) ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.



■ Serv. Acc. Protutelle : Service d'Accompagnement de la Protutelle (anciennement SP)

- Recherche des personnes qualifiées pour exercer le droit de garde, d'éducation, de représentation des biens du jeune dont les parents ont été déchus totalement ou partiellement ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

20

SERVICES RÉSIDENTIELS / Infos

■ SRU : Service Résidentiel d'Urgence (anciennement CAU)

- Accueil collectif de jeunes nécessitant un hébergement en urgence et limité à un court laps de temps ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

■ SROO EVM : Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation pour Enfants Victimes de Maltraitance (anciennement CAEVM)

- Héberge des enfants de 0 à 18 ans pour lesquels on suspecte ou on a constaté des maltraitances ; aide spécialisée et pluridisciplinaire ; aide psycho-sociale ou pédagogique aux personnes qui assurent la garde de l'enfant
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.



SROO : Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation

(anciennement COO)

- Encadre des jeunes avec des troubles ou des comportements nécessitant une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

21

SRS : Service Résidentiel Spécialisé (anciennement CAS)

- Accueil collectif pour jeunes avec comportements violents, agressifs, des problèmes psychologiques graves, et/ou ayant commis des faits qualifiés infraction répétitifs ou lorsque la demande d'accueil concerne un jeune qui est confié au groupe des I.P.P.J.

SRG : Services Résidentiels Généraux (anciennement SAAE)

- Organisent l'accueil et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial ;
- Assurent une aide en vue de la réinsertion de ces jeunes dans leur milieu de vie ;
- Réalisent des actions socio-éducatives dans le milieu de vie ;
- Supervisent et assurent un encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome.



■ PPP : Projet Pédagogique Particulier

- Services qui organisent un projet d'aide particulier aux enfants et aux jeunes en difficultés selon des modalités particulières non prévues dans les arrêtés spécifiques ;
- **Avec ou sans mandat.**

■ Serv. Acc. MIF : Service d'Accompagnement Mission

Intensive en Famille

- Aide des enfants âgés de 0 et 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, voire de maltraitance (max 3 mois, renouvelable une fois).
- Assure une aide socio-éducative globale comprenant toutes les composantes de la vie quotidienne et permettant d'améliorer les conditions d'éducation, de sécurité et d'hygiène au sens large (cadre de vie, rythme, alimentation ...) ;
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.

■ Serv. Acc. MIF Urg. : Service d'Accompagnement Mission

Intensive en Famille Urgence

- Missions similaires au Serv. Acc. MIF, mais pour une courte durée (15 jours, non renouvelable).
- Service **mandaté** par le juge de la jeunesse, par le Conseiller de l'aide à jeunesse ou par le Directeur de la protection de la jeunesse.



AUTRES SERVICES

■ APEP (SOS enfants) : Aide et Prévention Enfants-Parents

- Prend en charge toute forme de maltraitance (sévices, négligence grave, abus sexuel) qui compromet le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant.
- Avec ou sans mandat.



SECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE



LES HÔPITAUX PÉDOPSYCHIATRIQUES, PSYCHIATRIQUES ET SERVICES PSYCHIATRIQUES EN HÔPITAL GÉNÉRAL

- Assure le traitement intensif et spécialisé de courtes et longues durées dans les unités d'hospitalisation et de traitement.
- Les activités des hôpitaux psychiatriques belges sont structurées comme suit :

25

■ LIT A : service psychiatrique d'observation et de traitement sur du court terme

A1 : hospitalisation de jour

A2 : hospitalisation de nuit

- Patients à partir de 15 ans ;
- Qui nécessitent soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif

■ LIT K : Service psychiatrique d'observation et de traitement pour enfants et adolescents

K1 : hospitalisation de jour

K2 : hospitalisation de nuit

- Mineurs souffrant de troubles mentaux ;
- Qui nécessitent soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif

■ For K = lits K médicolégaux

- Mineurs ;
- Souffrant de troubles mentaux et ayant commis des faits qualifiés infractions en lien avec leurs troubles mentaux.



■ LIT T : Service psychiatrique de traitement sur du long terme
T1 : hospitalisation **de jour**

T2 : hospitalisation **de nuit**

- Patients à partir de 15 ans ;
- Axe son activité sur leur réadaptation sociale maximale

LES SERVICES EXTRA-HOSPITALIERS

■ EM : Équipe M**o**bile

- Soins de crise/ soins de longue durée ;
- [Équipe mobile pour enfant et ado : de 0 à 23 ans](#)
- [Équipe mobile adulte : à partir de 18 ans](#)

■ IHP : Initiative d'Habitation Protégée

- Encadre et loge des adultes souffrant d'une problématique psychiatrique, certaines IHP permettent l'accueil des enfants.

■ SSM : Service de Santé Mentale

- Répond aux difficultés psychiatriques, psychologiques et sociales via une approche pluridisciplinaire ;
- Pour les enfants et adolescents, outre le fait que la fonction psychiatrique est occupée par un pédopsychiatre, des fonctions complémentaires telles que la logopédie et la psychomotricité sont prévues.



SERVICES DE LA PETITE ENFANCE



■ ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

- Organisme de référence de la FWB (Communauté française de Belgique) pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité.
- Service public non obligatoire, gratuit et collectant aussi des données de santé publique permettant d'alimenter une Banque de données psychosociales déterminant les orientations en matière de politique de protection de la femme enceinte et de l'enfance.

■ PEP's : Partenaire Enfants-Parents

- Accompagnement de la femme enceinte et des enfants de 0 à 6 ans avec un contact à toutes les mères de FWB à partir du service de Liaison des maternités.
- Collabore avec le gynécologue, la sage-femme et tout partenaire susceptible d'améliorer la prise en charge de la grossesse et de l'enfant à naître pour 35% des naissances en FWB au sein de consultations prénatales hospitalières, de quartier et une plateforme périnatale.
- Collabore avec des médecins généralistes ou pédiatres dans les consultations pour enfants, consultations périodiques et en visites à domicile.

■ ATL : Accueil Temps Libre

- Accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en âge scolaire ;
- Assure des activités extra-scolaires.



- [L.R.E.P. : Lieu de Rencontre Enfants-Parents](#)
 - Accueillent de jeunes enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'une personne proche dans un environnement de qualité
 - Espace d'écoute et de dialogue, espace de socialisation jeux-détente,
- [M.A.C : Milieux d'Accueil Collectif](#)
 - Comprennent les crèches, les MCAE, le prégardienat, les maisons d'enfants et haltes d'accueil.
- [M.A.F : Milieux d'Accueil Familiaux](#)
 - Accueillent 1 à 4 enfants âgés de 0 à 6 ans : Accueillant(e) autorisé(e) par l'ONE, conventionné ou autonome.
- [MCAE : Maison Communale d'Accueil de l'Enfance](#)
 - Milieu d'accueil collectif pour enfants de 0 à 6 ans.
- [S.A.E.C : Service d'Accueillant\(e\)s d'Enfants Conventionné\(e\)s](#)
 - Est subventionné par l'ONE pour les enfants de moins de trois ans ;
 - Sélectionne et encadre l'accueillant(e), lui fournit l'équipement de base, l'inscrit dans une dynamique de formation continue.



■ SASPE: Services d'Accueil Spécialisés de la Petite

Enfance (anciennement appelés pouponnières)

- Accueillent les enfants de 0 à 7 ans (jusqu'à 12 ans en cas d'accueil d'une fratrie) dont la famille est en situation de crise ;
- Prennent en charge temporairement des enfants en vue de faciliter leur réinsertion dans le milieu de vie familial ;
- Accompagnent et encadrent lors du retour dans le milieu de vie.

30

■ SAP: Service d'Accompagnement Périnatal

- Pour les familles vulnérables (précarisées, socialement isolées, présentant des troubles psychiques, etc.) ;
- Suivent les familles de manière pluridisciplinaire de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant, jusqu'à ce qu'un relais post-partum ait pu éventuellement être mis en place ;
- Visent la création et le soutien du lien parent(s)-enfant(s).

■ Voir aussi :

- **Serv. Acc. MIF: Service d'Accompagnement Mission Intensive en Famille 5p** (P 22)
- **Serv. Acc. MIF Urg. : Service d'Accompagnement Mission Intensive en Famille Urgence** (P 22)
- **SAP: Service d'Aide Précoce** (P 12)
- **Initiatives Spécifiques « Accueil de la Petite Enfance »** (P 12)



SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT



■ CAAMS : Cellule d'Aide aux Assuétudes en Milieu Scolaire

- Travaille autour de la prévention et de la prise en charge des problèmes d'assuétude pour un public scolaire (cannabis, alcool ou autre).

■ CEFA : Centres d'Éducation et de Formation en Alternance

- Assurent la formation à partir de 15 ans ;
- Organisent un enseignement professionnel de niveau secondaire au 2^{ème} et 3^{ème} degré, et de l'enseignement technique au 3^{ème} degré.

■ CPMS : Centre Psycho-Médico-Social

- Accueille, écoute, évalue et oriente le jeune et/ou sa famille ;
- En rapport avec la scolarité, l'éducation, la vie familiale et sociale.

■ SPSE : Service de Promotion de la Santé à l'École

- Détecte certaines maladies ;
- Prévient la transmission de maladies infectieuses ;
- Assure le bien-être des enfants dans leur environnement.

■ SAS : Service d'Accrochage Scolaire

- Apporte une aide sociale, éducative et pédagogique par l'accueil en journée en vue de la réintégration du milieu scolaire ;
- Accueille des mineurs en situation d'exclusion, d'absentéisme, de décrochage scolaire, ou non-inscrits.



SE : Service des Équipes mobiles

- Intervient en cas d'absentéisme scolaire (enseignement fondamental), de décrochage scolaire, de situation de crise dans l'école, ou de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise ;
- À la demande de la direction, du Gouvernement ou du pouvoir organisateur.

Médiation scolaire

- Intervenants externes (Région wallonne) ou internes (Région bruxelloise) ;
- S'occupe des problèmes relationnels entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou groupe classe.



SECTEUR SOCIAL



■ CPAS : Centre Public d'Action Sociale

- Services sociaux (ex : aide financière, au logement, médicale, psychosociale, judiciaire, culturelle, mais aussi accueil de crise, médiation de dettes, etc)

■ CPF : Centre de Planning Familial

- Accueille ceux qui, à un moment donné de leur vie, rencontrent des difficultés d'ordre familial ou conjugal et manifestent le besoin d'être aidés et écoutés ;
- L'équipe est pluridisciplinaire et comporte un médecin, un psychologue, un assistant social et un juriste.

35

■ SISD : Service Intégré de Soins à Domicile

- Assure la concertation entre les acteurs de terrain ;
- Évalue en équipe pluridisciplinaire le degré d'autonomie des bénéficiaires.

■ PCS : Plan de Cohésion Sociale

- Rencontre des intervenants locaux pour la mise en place d'actions de lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.



*Le programme de
Consultation et de Liaison
Intersectorielle (CLI) vise
l'échange et la valorisation
des expertises et
expériences de terrain*

36

Facilitateurs de liaison

Nagib Ajil-Coordonateur : 0470/442845

Laure Raymond : 0460/975982

Alexandre Chardome : 0474/842919

cli@rheseau.be

